



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION À L'INTENTION DES PARENTS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DEUXIÈME CYCLE DU PRIMAIRE (4^E ANNÉE)

Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant.

Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens choisis par l'enseignant pour chaque discipline. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.

Au besoin, l'enseignant pourra inscrire un commentaire pour préciser le résultat en pourcentage ou donner des informations sur l'utilisation efficace de stratégies par votre enfant.

En plus des bulletins, l'école utilise différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins : la première communication, le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les autoévaluations, etc.

1^{RE} COMMUNICATION ÉCRITE

Au plus tard le 15 octobre 2024, vous recevrez une communication écrite vous informant de la manière dont votre enfant amorce son année scolaire.

BULLETINS D’ÉTAPE

Un bulletin vous sera transmis à la fin de chacune des étapes.

Étape	Début de l’étape	Fin de l’étape	Remise du bulletin aux parents
Étape 1	29 août 2024	14 novembre 2024	Au plus tard le 20 novembre 2024
Étape 2	18 novembre 2024	28 février 2025	Au plus tard le 15 mars 2025
Étape 3	10 mars 2025	20 juin 2025	Au plus tard le 10 juillet 2025

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L’évaluation des apprentissages de votre enfant portera sur les compétences et les connaissances disciplinaires suivantes en fonction des pourcentages établis par le MEES. Différentes tâches, évaluations et observations ou autres moyens déterminés par l’enseignant, seront pris en compte pour l’évaluation durant l’étape et ce, jusqu’à la fin de celle-ci.

Discipline	Compétence disciplinaire	Pondération 1 ^{re} étape 20 %	Pondération 2 ^e étape 20 %	Pondération 3 ^e étape 60 %
Français	Lire (50 %)	✓	✓	✓
	Écrire (30 %)	✓	✓	✓
	Communiquer oralement (20 %)		✓	✓
	NOTE : À la fin de la 4 ^e année, le MEES fournira une épreuve obligatoire en lecture et en écriture qui comptera pour 20 % du résultat final de chacune de ces compétences.			
Anglais	Interagir oralement en anglais (50 %)	✓		✓
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)		✓	✓
	Écrire des textes (15 %)		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)		✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	✓	✓	✓
Science et technologie (100 %)	- Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d’ordre scientifique ou technologique - Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie - Communiquer à l’aide des langages utilisés en science et technologie	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)	- Lire l’organisation d’une société sur son territoire - Interpréter le changement dans une société sur son territoire - S’ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire	✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise	Examiner des réalités culturelles (100%)		✓	✓
Musique	Inventer et interpréter des œuvres musicales (70 %)	✓		✓
	Apprécier des œuvres musicales (30 %)		✓	✓
Arts plastiques	Réaliser des créations plastiques personnelles et des créations plastiques médiatiques (70 %)		✓	✓
	Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades (30 %)		✓	✓
Éducation physique et à la santé	Agir et interagir dans divers contextes de pratiques d’activités physiques et adopter un mode de vie sain et actif (100 %)	✓	✓	✓

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D’ÉVALUATION DES AUTRES COMPÉTENCES

METTRE DES COMMENTAIRES SUR UNE DES QUATRE COMPÉTENCES

À L’ÉTAPE 3

Ordre d’enseignement	Exercer son jugement critique	Organiser son travail	Savoir communiquer	Travailler en équipe
2 ^e cycle 2 ^e année				✓